

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Sun Life Financial Inc. (SLF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-09 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 866796105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	460
000151040	Triasima - Actions canadiennes	2200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Deepak Chopra	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie L. Coyles	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ashok K. Gupta	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Marianne Harris	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David H. Y. Ho	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laurie G. Hylton	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen Mallovy Hicks	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Lucie Morin	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph M. Natale	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott F. Powers	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin D. Strain	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Deepak Chopra	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie L. Coyles	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ashok K. Gupta	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Marianne Harris	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David H. Y. Ho	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laurie G. Hylton	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen Mallovy Hicks



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Lucie Morin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph M. Natale



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott F. Powers	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin D. Strain	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Les actions fictives n'entraînent pas de transfert légal de propriété. Les conseils ont recours à celle-ci lorsqu'ils souhaitent éviter de céder une part de propriété effective aux employés et ne veulent pas accorder à ces derniers le droit de vote. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Stantec Inc. (STN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-09 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 85472N109

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	210
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1100

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas K. Ammerman	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin A. à Porta	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shelley A.M. Brown	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angeline G. Chen	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia D. Galloway	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon A. Johnston	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald J. Lowry	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Lucie Morin	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Celina J. Wang Doka	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas K. Ammerman	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui

n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin A. à Porta	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shelley A.M. Brown	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angeline G. Chen	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia D. Galloway	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon A. Johnston	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
-------------------	-----------	------------------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald J. Lowry



[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
-------------------	-----------	------------------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Lucie Morin



[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
-------------------	-----------	------------------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Celina J. Wang Doka



[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate

est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

CA	POLITIQUE
✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA	POLITIQUE
✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. (3.13 Primes et autres avantages) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Hammond Power Solutions Inc. (HPS.A)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-09 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 408549103

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	150

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William G. Hammond	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Grant C. Robinson	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dahra Granovsky	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fred M. Jaques	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. David M. Wood	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Marie Turnbull	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher R Huether	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adrian Thomas	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William G. Hammond	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Grant C. Robinson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dahra Granovsky	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fred M. Jaques	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré

comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. David M. Wood	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Marie Turnbull	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher R Huether



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adrian Thomas



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Kinross Gold Corporation (K)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-13
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 496902404

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	2160
000151040	Triasima - Actions canadiennes	18000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kerry D. Dyte	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glenn A. Ives	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ave G. Lethbridge	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael A. Lewis	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth McGregor	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine McLeod-Seltzer	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kelly J. Osborne	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Paspalas	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Paul Rollinson	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David A. Scott	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Proposition afin de reconduire le régime de droits des actionnaires.	✓	✓
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kerry D. Dyte	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glenn A. Ives	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ave G. Lethbridge	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael A. Lewis



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth McGregor



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine McLeod-Seltzer



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de

conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kelly J. Osborne	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Paspalas	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Paul Rollinson	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David A. Scott	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
---------	----	-----------

Proposition afin de reconduire le régime de droits des actionnaires.



Proposeur : CA

Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Intact Financial Corporation (IFC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 45823T106

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	70
000151040	Triasima - Actions canadiennes	900

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles J.G. Brindamour	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Emmanuel Clarke	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janet De Silva	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Katchen	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephani Kingsmill	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane E. Kinney	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert G. Leary	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Paquette	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stuart J. Russell	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indira V. Samarasekera	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick Singer	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn A. Wilkins	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles J.G. Brindamour	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Emmanuel Clarke	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janet De Silva	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Katchen	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephani Kingsmill	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane E. Kinney	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des

membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert G. Leary	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Paquette	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stuart J. Russell	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indira V. Samarasekera	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick Singer	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn A. Wilkins	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
---------	----	-----------

Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants.



Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Stella-Jones Inc. (SJ)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 85853F105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	220
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1177

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle A. Banik	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Coallier	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Giardini	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rhodri J Harries	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Laflamme	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine A. Lehman	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James A. Manzi, Jr.	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas W. Muzyka	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Pelletier	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Éric Vachon	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle A. Banik	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Coallier	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Giardini	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rhodri J Harries	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Laflamme	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine A. Lehman	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James A. Manzi, Jr.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas W. Muzyka



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Pelletier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Éric Vachon	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le taux de dilution des actions de ce régime est supérieur à 5 %. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 04**

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA

POLITIQUE

**Proposeur : CA**

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération)
L'établissement d'un lien entre la rémunération et la performance ESG de l'entreprise est souhaitable. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR RB Global inc. (TSE: RBA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 74935Q107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	218
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Elton	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jim Kessler	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Bales	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam DeWitt	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory B. Morrison	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy O'Day	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah E. Raiss	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Sieger	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey C. Smith	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debbie Stein	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carol M. Stephenson	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de cesser d'opérer en tant qu'entreprise en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions ("LCSA"), et d'être prorogée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions ("LSAO").	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Elton	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jim Kessler	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Bales	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam DeWitt



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory B. Morrison



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy O'Day



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du

conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah E. Raiss	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Sieger	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey C. Smith	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debbie Stein	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carol M. Stephenson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin de cesser d'opérer en tant qu'entreprise en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions ("LCSA"), et d'être prorogée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions ("LSAO").



Proposeur : CA

Cette proposition vise à faire approuver par les actionnaires changement de juridiction de l'entreprise qui ne sera plus soumise à la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) mais désormais à la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario (LSAO). Les changements soumis ne portent pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Boardwalk REIT (BEI.UN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 96631106

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	189
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1400

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 7.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mandy Abramsohn	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea Goertz	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary Goodman	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sam Kolias	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Samantha Kolias-Gunn	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott Morrison	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian G. Robinson	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
05	Proposition afin de modifier la Déclaration de la fiducie.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 7.	✓	✗

Proposeur : CA

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mandy Abramsohn	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea Goertz	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary Goodman	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sam Koliass	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Samantha Koliass-Gunn	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott Morrison	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian G. Robinson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Il est directeur financier de Tourmaline et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

[Proposeur : CA](#)

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, le contrat de travail des dirigeants comprend des primes de rétention. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier la Déclaration de la fiducie.

[Proposeur : CA](#)

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR TMX Group Ltd (TSE:X)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-03 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-06
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT 87262K105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	550
000151040	Triasima - Actions canadiennes	3000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Bertrand	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicolas Darveau-Garneau	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Irman	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Moe Kermani	✓	✓
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Linton	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Audrey Mascarenhas	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John McKenzie	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monique Mercier	✓	✗
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Tessier	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Wetlaufer	✓	✗
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ava Yaskiel	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

Proposeur : CA

CA

POLITIQUE

✓

✗

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Bertrand	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicolas Darveau-Garneau	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Irman



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Moe Kermani



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Linton



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Audrey Mascarenhas	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Elle est chef de la direction de Questor Technology Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John McKenzie	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monique Mercier	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Tessier	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Wetlaufer	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.11	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ava Yaskiel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Altgas Ltd (ALA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-02 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 021361100

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	645
000151040	Triasima - Actions canadiennes	4500

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires: Ernst & Young LLP.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Victoria A. Calvert	✓	✓
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David W. Cornhill	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jon-Al Duplantier	✓	✓
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert B. Hodgins	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Johnston	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pentti O. Karkkainen	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Phillip R. Knoll	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angela S. Lekatsas	✓	✓
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy G. Tower	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vernon D. Yu	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires: Ernst & Young LLP.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Victoria A. Calvert	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David W. Cornhill	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jon-Al Duplantier	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert B. Hodgins	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Johnston	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pentti O. Karkkainen	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Phillip R. Knoll	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angela S. Lekatsas	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy G. Tower	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vernon D. Yu	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le comité de rémunération a autorisé l'octroi de plus de 8 millions CAD à 6 dirigeants en primes de rétention, prime discrétionnaire, et prime de signature. Ces octrois n'ont

pas été conditionnés par l'atteinte d'objectifs de performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Loblaw Companies Ltd (L)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-02 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-11
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 539481101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	85
000151040	Triasima - Actions canadiennes	850

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott B. Bonham	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shelley G. Broader	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christie J.B. Clark	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Debow	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William A. Downe	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice Fukakusa	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Marianne Harris	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Holt	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudia Kotchka	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah E. Raiss	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Galen G. Weston	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cornell Wright	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les réunions virtuelles étant complémentaires et ne remplaçant pas les réunions en personne.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01 CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott B. Bonham



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shelley G. Broader



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christie J.B. Clark



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Debow	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William A. Downe	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice Fukakusa	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Marianne Harris	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Holt	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudia Kotchka	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah E. Raiss	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Galen G. Weston	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de George Weston Limited et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cornell Wright	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les réunions virtuelles étant complémentaires et ne remplaçant pas les réunions en personne.

CA



POLITIQUE



Proposeur : [The Accountability Board](#)

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et alors que des mesures étaient mises en œuvre par les autorités gouvernementales pour limiter les rassemblements et les déplacements, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les sociétés ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur demande à Loblaw de suivre l'exemple de Metro Inc., qui a adopté une politique faisant des assemblées annuelles virtuelles un complément à celles en personne, et non un substitut. Selon Broadridge, l'organisation de réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont en général peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et au conseil d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Il critique Loblaw pour son manque de canaux d'engagement malgré l'importance de l'interaction avec les parties prenantes soulignée dans son rapport ESG. Il rappelle que Loblaw a continué d'organiser des assemblées uniquement virtuelles en 2022 et 2023 sans justifier cette décision. Il soulève aussi les inquiétudes de certains actionnaires, comme le fonds de pension des enseignants de l'Ontario, qui déclarent une préférence pour les réunions hybrides par rapport à celles exclusivement virtuelles. Le conseil d'administration souligne les avantages des assemblées virtuelles, notamment en ce qui a trait à l'accessibilité pour les actionnaires internationaux, et affirme avoir amélioré ces pratiques pour accroître la valeur pour les actionnaires. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne, comme cela fut le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. En outre, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars américains, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Great-West Lifeco Inc. (GWO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-05-02 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 39138C106/39138C866

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	460
000151040	Triasima - Actions canadiennes	2000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael R. Amend	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah J. Barrett	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Robin A. Bienfait	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Heather E. Conway	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcel R. Coutu	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Desmarais	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Desmarais, Jr.	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Doer	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Généreux	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jake P. Lawrence	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula B. Madoff	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul A. Mahon	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan J. McArthur	✓	✗
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Jeffrey Orr	✓	✗
01.15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James O' Sullivan	✓	✗
01.16	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Timothy Ryan, Jr.	✓	✗
01.17	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dhvani D. Shah	✓	✓

01.18	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Siim A. Vanaselja	✓	✗
01.19	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian E. Walsh	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael R. Amend	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah J. Barrett	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Robin A. Bienfait	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Heather E. Conway	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcel R. Coutu	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance

du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Desmarais	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Desmarais, Jr.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Doer



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Généreux



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est dirigeant d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jake P. Lawrence



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula B. Madoff	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul A. Mahon	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan J. McArthur	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts

potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Jeffrey Orr	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James O' Sullivan	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.16	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Timothy Ryan, Jr.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dhvani D. Shah



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.18

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Siim A. Vanaselja



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian E. Walsh	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Canadian Pacific Kansas City Ltd (TSE: CP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-04-24 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-12
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 13646K108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	180
000151040	Triasima - Actions canadiennes	2500

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin de voter, à titre consultatif, sur l'approche de l'entreprise par rapport au changement climatique.	✓	✓
04.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R. Baird	✓	✗
04.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isabelle Courville	✓	✗
04.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith E. Creel	✓	✓
04.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Antonio Garza	✓	✗
04.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward R. Hamberger	✓	✓
04.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janet H. Kennedy	✓	✓
04.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry J. Maier	✓	✗
04.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthew H. Paull	✓	✓
04.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane L. Peverett	✓	✗
04.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea Robertson	✓	✗
04.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon T. Trafton	✓	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration négocie des politiques relatives aux congés de maladie payés avec tous les syndicats représentant les employés de l'entreprise aux États-Unis ; conformément à ces politiques, tous les employés de l'entreprise devraient pouvoir se prévaloir de congés de maladie payés sans faire l'objet de mesures disciplinaires conformément aux lignes directrices de l'entreprise en matière d'assiduité des employés.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin de voter, à titre consultatif, sur l'approche de l'entreprise par rapport au changement climatique.	✓	✓

Proposeur : CA

La proposition a pour objectif de faire approuver, à titre consultatif, l'approche de la société en matière de changement climatique. Reconnaissant que ce dernier présente des risques et occasions d'affaires, le Canadien Pacifique Kansas City (CPKC) affirme qu'il vise continuellement à s'aligner sur les initiatives reconnues et rassembleuses et il s'est doté de cibles pour atténuer son empreinte carbone. L'entreprise vise à réduire de 27,5 % les émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) provenant de ses activités autres que celles des locomotives, y compris celles de ses bâtiments et installations, et à diminuer de 38,3 % l'intensité des émissions de GES des locomotives, du puits à la roue, comparativement à 2019. Ces objectifs concernent l'ensemble de ses émissions de portée 1 et 2. De plus, l'entreprise s'engage à réduire de 36,9 % l'intensité de ses émissions provenant des locomotives, également du puits à la roue, d'ici 2030 par rapport à 2020, pour les émissions de portée 3. Elle précise que ces objectifs portent sur plus de la moitié de ses émissions de ce champ d'application. Ces engagements ont été validés par

l'initiative Science Based Targets (SBTi), ce qui garantit leur alignement avec les exigences scientifiques en matière de lutte contre le changement climatique. Il est important de souligner que le CPKC n'a pas encore établi d'objectif formel visant à atteindre la carboneutralité sur le long terme. Cependant, l'entreprise affirme que son engagement envers le climat est aligné sur l'ambition de la SBTi qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et à atteindre l'objectif de zéro émission nette. Pour ce qui est de la divulgation climatique, nous constatons que depuis 2022, le CPKC suit les recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD), qui a été créé afin d'améliorer et d'accroître la communication d'informations financières liées au climat et qui jouit d'une reconnaissance internationale. De plus, en 2023, le CPKC a de nouveau répondu à la demande d'information sur son programme sur le changement climatique du CDP, une initiative soutenue par de nombreux investisseurs (<https://shorturl.at/eiyG2>). L'entreprise a reçu la note A-, après l'analyse des informations, ce qui témoigne de ses nombreux efforts pour lutter contre le changement climatique (<https://shorturl.at/fzASZ>). Enfin, nous remarquons que de manière générale, sa divulgation climatique est comparable à celle de ses pairs, comme la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, bien que cette dernière soit légèrement en avance par rapport à l'entreprise, puisqu'elle maintient un objectif de zéro émission nette (<https://shorturl.at/FOZ48>). À la lumière de ces informations, nous estimons que l'approche de l'entreprise par rapport au changement climatique comporte plusieurs bons éléments, même si des améliorations importantes devraient lui être apportées. Notamment, elle n'a pas encore pris l'engagement formel d'atteindre zéro émission nette pour ses activités d'ici 2050 et elle n'a pas annoncé d'objectif fondé sur la science pour 2030 afin de réduire de manière absolue certaines de ses émissions de portée 1 et 2, ainsi que l'ensemble de ses émissions de portée 3. Malgré ces lacunes, nous sommes d'avis qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de soutenir la proposition pour le moment. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R. Baird	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Canfor Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Il est président du comité des mises en candidature de ce conseil qui ne possède pas suffisamment de compétences pour évaluer et gérer les risques liés au climat. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isabelle Courville	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith E. Creel	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Antonio Garza	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.05	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward R. Hamberger



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janet H. Kennedy



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry J. Maier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de CalAmp Corp. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthew H. Paull	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane L. Peverett	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea Robertson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon T. Trafton	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration négocie des politiques relatives aux congés de maladie payés avec tous les syndicats représentant les employés de l'entreprise aux États-Unis ; conformément à ces politiques, tous les employés de l'entreprise devraient pouvoir se prévaloir de congés de maladie payés sans faire l'objet de mesures disciplinaires conformément aux lignes directrices de l'entreprise en matière d'assiduité des employés.	✗	✓
Proposeur : CA		

La possibilité pour les travailleurs de bénéficier d'un congé de maladie payé représente un enjeu social important aux États-Unis. Il s'agit du seul pays industrialisé dépourvu d'une loi nationale garantissant l'accès à ces congés, bien que plusieurs villes et une vingtaine d'États et le District de Columbia aient de telles lois. En 2023, 22 % des travailleurs du secteur privé n'avaient droit à aucun jour rémunéré pour prendre soin d'eux-mêmes, selon le Bureau of Labor Statistics des États-Unis (BLS). Des données du BLS montrent aussi qu'en 2017-2018, 42,1 % des travailleurs dont les gains étaient inférieurs ou égaux au 25e percentile déclaraient n'avoir aucun congé rémunéré de quelque nature que ce soit, par rapport à moins de 19,2 % de ceux dont les gains sont supérieurs au 25e percentile. Il en va de même pour 48,4 % des travailleurs d'origine hispanique ou latino-américaine et 36,3 % des travailleurs noirs, par rapport à 32,6 % des travailleurs blancs. Or, lorsqu'ils sont malades, les employés qui ne peuvent pas profiter de congés payés ont le choix de rester à la maison sans salaire et de compromettre leur stabilité financière ou d'aller travailler, au risque d'infecter d'autres personnes, collègues ou clients, s'ils sont contagieux. Ils s'exposent aussi au risque de subir des représailles de leur employeur, y compris d'être licenciés, s'ils ne se présentent pas au travail. Il est pourtant dans l'intérêt des entreprises d'offrir de tels congés à leur personnel. Parmi

les avantages les plus évidents, soulignons la réduction du risque d'une éclosion pouvant perturber leurs activités dans le cas de maladies infectieuses et du risque d'accident de travail lié à la présence d'employés plus fatigués et malades. L'offre de congés payés permet en outre aux entreprises de démontrer leur engagement à protéger la santé et le bien-être de leur personnel et de leur clientèle, deux importantes parties prenantes. Enfin, de façon plus générale, en améliorant les conditions de travail de leurs effectifs, les sociétés peuvent rehausser leur réputation et leur capacité à attirer et retenir des employés qualifiés, ainsi qu'augmenter le moral et la productivité au travail. Dans le cas du Canadien Pacifique Kansas City (CPKC), la société affirme qu'elle est déjà en train de négocier des ententes relatives aux congés de maladie payés avec ses employés syndiqués américains dans le cadre de procédures de négociation collective. Elle juge que la proposition est trop prescriptive, car elle estime que celle-ci lui demande d'instaurer unilatéralement une politique pour son personnel syndiqué américain et rappelle qu'elle doit négocier au cas par cas avec chaque syndicat. Après analyse de la proposition et de l'argumentation de son auteur, nous ne partageons pas cette interprétation quant au caractère prescriptif de la proposition. Celle-ci demande précisément au CPKC de « négocier [...] avec tous les syndicats représentant » ses effectifs et elle parle de « politiques » au pluriel. Le proposeur s'inquiète qu'elle n'ait pas encore conclu d'entente sur les congés de maladie payés, contrairement à tous les autres chemins de fer de catégorie I, et qu'il existe une disparité entre ses effectifs canadiens, qui ont accès à de tels congés sans délai, tandis que ses effectifs américains ont droit à des prestations seulement après 7 jours. Il souligne aussi que les cheminots et leurs syndicats sont préoccupés par le fait que les employés s'exposent à des mesures disciplinaires s'ils s'absentent de façon imprévue pour des raisons de santé. Étant donné les nombreux avantages liés à l'offre de congés de maladie payés aux employés, nous jugeons que la proposition est justifiée, raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. Ajoutons qu'il serait aussi plus équitable que le CPKC mette fin à la disparité entre ses employés canadiens et américains, ce qui atténuerait les risques entre autres pour sa réputation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR National Bank of Canada (NA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-04-19 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-02-20
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 633067103

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	140

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Blouin	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Boivin	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yvon Charest	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia Curadeau-Grou	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurent Ferreira	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Annick Guérard	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Kinsley	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lynn Loewen	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca McKillican	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Arielle Meloul-Wechsler	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Pomerleau	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Macky Tall	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
04	Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver les modifications apportées à une catégorie d'actions privilégiées.	✓	✓

06	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa Déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte aux paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise soumette annuellement ses politiques et stratégies climatiques à un vote consultatif.	✗	

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Blouin	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Boivin	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yvon Charest



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia Curadeau-Grou



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurent Ferreira



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Annick Guérard	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Transat A.T. Inc et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Kinsley	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lynn Loewen	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance

des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca McKillican	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Arielle Meloul-Wechsler	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est directrice des ressources humaines et des affaires publiques d'Air Canada et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Pomerleau	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Macky Tall	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les modifications apportées à une catégorie d'actions privilégiées.	✓	✓

Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation proposée est limitée à un niveau acceptable qui empêche la dilution excessive de la position actuelle des actionnaires. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa Déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte aux paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

CA POLITIQUE

×

×

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur exprime une préoccupation concernant le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Le proposeur, le MÉDAC, demande qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration considère que la banque se conforme à toutes les exigences en matière d'information sur les rémunérations lorsque celles-ci sont requises dans des pays particuliers. Il indique que les pratiques de l'entreprise sont alignées sur les normes réglementaires et de déclaration d'informations prescrites par chaque territoire où elle exerce ses activités. Il souligne que la Banque Nationale respecte les lois fiscales en déposant la déclaration annuelle pays par pays exigée par la législation fiscale canadienne et note qu'à ce jour, aucune loi applicable n'oblige la publication de cette déclaration. En outre, le conseil assure que la Banque Nationale surveille activement les évolutions du droit fiscal national, étranger et international, notamment au sein de l'OCDE, et s'engage à continuer à se conformer à ses obligations présentes et futures en matière de déclaration pays par pays. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, notons que l'entreprise communique de l'information sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux directives de l'OCDE en matière de déclaration pays par pays. De plus, elle fournit des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas spécifiquement le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise soumette annuellement ses politiques et stratégies climatiques à un vote consultatif.

CA POLITIQUE

×

||

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur demande un vote consultatif annuel sur les politiques et les stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte des questions climatiques par l'entreprise et sa divulgation pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les enjeux climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas pour la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme l'ont déjà mis en place certaines entreprises, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Toronto-Dominion Bank (TD)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-04-18 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-02-20
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 891160509

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	780
000151040	Triasima - Actions canadiennes	21000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ayman Antoun	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cherie L. Brant	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy W. Brinkley	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian C. Ferguson	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Colleen A. Goggins	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan N. MacGibbon	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John B. Macintyre	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen E. Maidment	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith G. Martell	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bharat B. Masrani	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Mongeau	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : S. Jane Rowe	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy G. Tower	✓	✗
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ajay K. Virmani	✓	✗
01.15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary A. Winston	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

04	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓
05	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements concernant les droits des actionnaires.	✓	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport à la rémunération de l'employé moyen.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue des activités de transition qui décrivent comment elle alignera son financement sur ses objectifs sectoriels de réduction des émissions pour 2030, y compris les mesures et les politiques précises à mettre en œuvre, les réductions à atteindre grâce à celles-ci, ainsi que les échéanciers de mise en œuvre et les réductions d'émissions connexes.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration considère l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative ayant pour objectif de lier une partie de la rémunération de l'ensemble des employés à la performance de l'organisation au regard de ses principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa Déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte aux paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
10	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise tienne un vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	
11	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport dévoilant son exposition au risque lié au désinvestissement dans le secteur pétrolier et gazier, en évaluant les effets potentiels sur la valeur actionnariale et sur d'autres aspects économiques pertinents, dans le contexte des objectifs de zéro émission nette qu'elle envisage d'atteindre.	✗	✗
12	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise inscrive dans une annexe de son rapport annuel toutes les ententes à l'amiable conclues au cours de l'année. Chacune des ententes devra être inscrite et détaillée, incluant la cause et le montant.	✗	✗
13	Proposition d'actionnaire demandant la création d'un comité de 5 personnes pour entériner tout accord à l'amiable. Il devra comprendre un employé actif non-cadre, un employé retraité, deux représentants des actionnaires et un représentant des clients ou du public.	✗	✗
14	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise octroie à tous ses employés le même montant en crédits d'avantages sociaux.	✗	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ayman Antoun	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cherie L. Brant	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy W. Brinkley	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian C. Ferguson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Colleen A. Goggins



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan N. MacGibbon



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John B. Macintyre	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen E. Maidment	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith G. Martell	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bharat B. Masrani	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Mongeau	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : S. Jane Rowe	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy G. Tower	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ajay K. Virmani	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Cargojet et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary A. Winston	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.



Proposeur : CA

Il est proposé d'augmenter le plafond de rémunération des administrateurs de 5 millions de dollars canadiens à 7 millions de dollars canadiens. Il est également proposé de réduire le nombre minimal d'administrateurs de 12 à 7, conformément à la Loi sur les banques du Canada. Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. Toutefois, l'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements concernant les droits des actionnaires.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. Toutefois, l'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport à la rémunération de l'employé moyen.



Proposeur : Vancity Investment Management Ltd.

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne croyons en aucun cas que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le proposeur rappelle qu'en 2023, de nombreuses manifestations de mécontentement des salariés ont eu lieu

dans divers secteurs d'activité, mettant en lumière l'écart entre les bénéficiaires des entreprises et la hausse des rémunérations des dirigeants, d'une part, et les salaires des travailleurs, d'autre part, tout cela dans un contexte de stagnation des salaires et d'augmentation de l'inflation, touchant particulièrement les biens de première nécessité. Il ajoute que plusieurs études montrent que la satisfaction des employés dépend fortement de l'équité perçue en matière de rémunération. Par exemple, un rapport publié le 2 janvier 2024 par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), un groupe de réflexion basé à Ottawa se concentrant sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé que les 100 chefs de la direction les mieux rémunérés au Canada gagnent désormais 246 fois le salaire du travailleur typique, dépassant ainsi le record de l'année précédente, qui était de 243 fois le salaire moyen d'un travailleur. Selon le rapport, l'inflation est considérée comme l'un des principaux facteurs contribuant à l'élargissement de l'écart de rémunération entre les travailleurs et les dirigeants. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à des risques financiers considérables, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. La Banque TD estime qu'elle veille à ce que ses politiques de rémunération à tous les échelons de l'organisation soient conçues et gérées de façon à offrir une rémunération compétitive par rapport au marché et alignée sur les intérêts des actionnaires. Le conseil affirme qu'il surveille les résultats en matière de rémunération pour rapprocher sa démarche à l'égard des dirigeants et des employés non membres de la direction et qu'il a intégré l'engagement des employés dans les facteurs ESG pris en compte pour établir la rémunération du chef de la direction et des autres dirigeants. Par ailleurs, il soutient que comparer les ratios entre la rémunération du chef de la direction et celle des employés ne permettrait pas aux actionnaires d'évaluer efficacement l'approche de la banque en matière de rémunération. Selon lui, cette comparaison ne contribuerait pas à améliorer sa transparence en matière de rémunération, les pratiques du comité des RH ou l'engagement des employés. Il estime que les résultats du ratio peuvent varier considérablement en fonction de divers facteurs, comme la structure des activités, la composition du personnel et les régions géographiques d'exploitation d'une organisation particulière. Il considère donc que cette mesure est problématique, non pertinente et non significative pour prendre des décisions en matière de rémunération. Notons que cette proposition a également été déposée en 2023 et a obtenu le soutien de 13 % des actionnaires, ce qui témoigne de leur intérêt pour cette information. Enfin, il convient de noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI), déjà utilisée par la Banque TD, propose une méthode de calcul reconnue. Soulignons que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet en outre de faire une comparaison rapide avec les pairs. Enfin, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue des activités de transition qui décrivent comment elle alignera son financement sur ses objectifs sectoriels de réduction des émissions pour 2030, y compris les mesures et les politiques précises à mettre en œuvre, les réductions à atteindre grâce à celles-ci, ainsi que les échéanciers de mise en œuvre et les réductions d'émissions connexes.

CA

POLITIQUE

✗

✓

Proposeur : Vancity Investment Management Ltd. / Investors for Paris Compliance / Salal Foundation

Déclaration de conflit d'intérêts : le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec le proposeur. En aucun cas, nous ne croyons que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le proposeur critique le manque de clarté de la Banque TD concernant les mesures qu'elle prendra pour respecter son engagement d'atteindre zéro émission nette, étant donné qu'il ne lui reste que moins de six ans pour atteindre ses objectifs d'ici 2030. En particulier, il souligne son manque de précision quant aux actions concrètes qu'elle prévoit de mettre en place ou à la manière dont elle ajustera ses pratiques commerciales quotidiennes pour parvenir à réduire ses émissions d'ici 2030. Selon l'édition 2023 du rapport « Banking on Climate Chaos » du Rainforest Action Network, entre 2021 et 2022, la Banque TD a enregistré la plus forte augmentation du financement des combustibles fossiles de toutes les banques mondiales, soit une hausse de 7,3 milliards de dollars américains (34 %), portant le total à 29 milliards de dollars américains. En mars 2023, le Bureau du surintendant des institutions financières a publié des

lignes directrices sur la gestion des risques climatiques, énonçant ses attentes en matière de divulgation d'informations financières et fixant des exigences en ce qui a trait aux fonds propres et aux liquidités. De plus, plusieurs banques se sont déjà engagées à cesser progressivement de financer des projets liés aux combustibles fossiles, notamment Swiss Re, Generali, la Banque Postale et Crédit Mutuel. Au Canada, la plupart des autres banques communiquent de manière plus précise sur la façon dont elles prévoient d'atteindre la carboneutralité, entre autres en fixant des objectifs de prêts pour les énergies renouvelables, en produisant des rapports quantitatifs sur l'évaluation des plans de transition des clients, en établissant un fonds pour les solutions durables et en alignant leur politique de lobbying sur les objectifs de l'Accord de Paris. Par ailleurs, une étude menée en septembre 2023 par la Transition Pathway Initiative, sous la direction d'investisseurs, a mis en lumière des déficiences dans les efforts de transition de la Banque TD. Cette dernière n'a obtenu qu'une note de 4 % pour sa stratégie de décarbonisation et de 33 % pour les solutions climatiques. Le bulletin canadien « Net Zero 2023 », d'Investors for Paris Compliance, a également relevé les lacunes du plan de transition de la Banque TD. Notons que l'année dernière, cette proposition a recueilli le soutien de 28,9 % des actionnaires, ce qui dénote un intérêt significatif de leur part pour une plus grande transparence à ce sujet. Après examen, nous estimons que la divulgation de la Banque TD sur ses pratiques et sur l'alignement de ses financements sur ses objectifs manque de précision. Étant donné les importantes lacunes constatées au sein de l'entreprise, il est de plus en plus urgent de mettre en place des activités de transition clairement définies. Par conséquent, nous considérons que cette proposition devrait être adoptée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration considère l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative ayant pour objectif de lier une partie de la rémunération de l'ensemble des employés à la performance de l'organisation au regard de ses principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

CA

POLITIQUE

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

De plus en plus d'entreprises mettent en place des plans de rémunération liés aux performances ESG. Selon une étude du cabinet d'avocats Fasken de 2023, 68 % des sociétés de l'indice TSX 60 et 80 % des sociétés de la Liste des priorités d'Engagement climatique Canada (comprenant 40 sociétés inscrites à la TSX et considérées comme de grands émetteurs de carbone ou pouvant jouer un rôle important dans la transition énergétique au pays) établissent un lien entre des indicateurs de performance ESG et la rémunération des dirigeants. Or, ce lien se traduit par une plus grande attention portée aux performances ESG, ce qui peut avoir un effet positif sur le plan financier. En effet, selon un rapport de Deloitte de 2022, « entre 2013 et 2020, les entreprises ayant des performances ESG élevées et constantes ont eu tendance à obtenir un rendement total pour l'actionnaire 2,6 fois plus élevé que les entreprises moyennement performantes sur le plan ESG ». Des sociétés, dont MasterCard et Papa John's, vont plus loin en liant leurs efforts en matière d'ESG à la rémunération des employés. Ainsi, MasterCard tient compte de la réalisation de ses objectifs ESG dans 3 domaines (empreinte carbone, inclusion financière et écarts salariaux entre les sexes) dans le calcul des primes de ses employés, estimant que tout le personnel partage la responsabilité de ses engagements ESG. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Comme MasterCard, le proposeur croit « que l'atteinte de nombreux objectifs ESG n'est pas uniquement du ressort de la direction, mais de l'ensemble des employés qui, dans leur travail quotidien, peuvent contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs prioritaires de l'organisation, à les dépasser et à suggérer des voies innovantes pour les atteindre plus rapidement ». D'ailleurs, un rapport du Conference Board de 2022 indique que la prise en compte d'enjeux ESG dans la rémunération des employés reflète le fait que la réalisation des objectifs ESG requiert un effort collectif. Dans le cas de la Banque TD, des mesures ESG sont incluses dans le plan de rémunération incitative des dirigeants « qui sont en mesure de prendre des décisions concernant les politiques ayant une incidence sur les enjeux ESG ». Le conseil précise que « pour les autres employés, les objectifs de rendement individuel [...] correspondent aux objectifs ESG de la banque en fonction de leurs fonctions » et juge que la proposition « est indûment prescriptive puisqu'elle cherche à dicter des structures de rémunération pour tous les employés [...] sans tenir compte de leurs fonctions ». Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique. Celle-ci demande seulement au conseil d'examiner la possibilité

d'établir un lien entre une partie de la rémunération des employés et les principaux objectifs ESG fixés par la société, sans exiger une approche « mur à mur » ou imposer de conditions. Le proposeur a d'ailleurs retiré une proposition similaire soumise à Métro après que la société ait expliqué qu'elle ne pouvait pas lier une partie de la rémunération de tous ses employés à l'atteinte d'objectifs ESG, mais qu'elle le faisait pour ceux qui peuvent avoir un effet sur l'atteinte des objectifs prévus à son plan de responsabilité d'entreprise, comme les cadres des magasins et centres de distribution, qui ont des objectifs en matière de santé et sécurité. Compte tenu du caractère peu contraignant de la proposition et des impacts négatifs considérables qu'une mauvaise performance ESG peut avoir sur la performance financière, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que le conseil étudie si le fait d'aligner une partie de la rémunération des employés autres que les membres de la direction sur la performance de l'entreprise par rapport à des objectifs ESG qu'elle a fixés et qu'elle considère comme prioritaires peut favoriser leur réalisation, voire l'accélérer. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa Déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte aux paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

CA

POLITIQUE

✗

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur exprime une préoccupation concernant le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Le proposeur, le MÉDAC, demande qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration affirme que la banque s'engage à collaborer de manière transparente et coopérative avec les autorités fiscales et qu'elle divulgue publiquement son approche en matière de gouvernance fiscale. Il ajoute qu'elle prévoit déjà de se conformer à la directive de l'Union européenne sur les rapports pays par pays à partir du 1er novembre 2024, dès l'entrée en vigueur de la loi applicable dans les États membres où elle exerce ses activités. De plus, elle s'engage à se conformer à la loi en matière de rapports pays par pays dans les autres territoires où elle exerce ses activités, au fur et à mesure de son adoption. Le conseil précise que la majorité des employés de l'entreprise se trouvent au Canada et aux États-Unis. Par conséquent, elle se concentre sur la publication des ratios de rémunération pour cette population plus large, pour laquelle des normes de publication sont établies afin de permettre des comparaisons avec les références du secteur. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, notons que l'entreprise communique de l'information sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux directives de l'OCDE en matière de déclaration pays par pays. De plus, elle fournit des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas spécifiquement le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Soulignons qu'une proposition d'actionnaire concernant cette question et portant directement sur la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise tienne un vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

CA

✗

POLITIQUE

||

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur demande un vote consultatif annuel sur les politiques et les stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte des questions climatiques par l'entreprise et sa divulgation pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les enjeux climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas pour la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme l'ont déjà mis en place certaines entreprises, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 11

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport dévoilant son exposition au risque lié au désinvestissement dans le secteur pétrolier et gazier, en évaluant les effets potentiels sur la valeur actionnariale et sur d'autres aspects économiques pertinents, dans le contexte des objectifs de zéro émission nette qu'elle envisage d'atteindre.

CA

✗

POLITIQUE

✗

Proposeur : InvestNow Inc. (Gina Pappano)

Les enjeux liés au développement durable, comme celui du changement climatique, sont importants pour les entreprises. La société a d'ailleurs pour objectif de soutenir les intérêts de ses clients tout en maintenant ses ambitions climatiques. Or, le proposeur l'accuse de faire partie d'un projet visant à asphyxier un secteur d'une importance vitale par ses projets de désinvestissement. Il considère que le secteur bancaire joue un rôle crucial dans l'économie et la prospérité du Canada et qu'il doit apporter son soutien au secteur pétrolier et gazier, lequel est un pilier essentiel pour préserver ces enjeux. Il soutient que l'utilisation des combustibles fossiles se poursuivra, même au-delà de 2050, malgré les efforts actuels envers la carboneutralité. Il exprime notamment des inquiétudes quant à la capacité future du secteur canadien des combustibles fossiles à répondre aux besoins énergétiques et économiques de la population et des consommateurs, et ajoute que ces besoins risquent d'être comblés par des « régimes autoritaires dans des pays peu réglementés, non démocratiques, moins responsables et moins respectueux de l'environnement ». Il reprend ainsi un discours climatosceptique qui s'attaque aux objectifs environnementaux de l'entreprise, plutôt que de l'encourager à accroître ses efforts à ce sujet. Par conséquent, nous ne pensons pas qu'il soit justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci soit dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise inscrive dans une annexe de son rapport annuel toutes les ententes à l'amiable conclues au cours de l'année.

CA

✗

POLITIQUE

✗

Chacune des ententes devra être inscrite et détaillée, incluant la cause et le montant.

Proposeur : Jacques Paquet

Le proposeur soutient que l'adoption de cette initiative permettra aux actionnaires et au grand public de mieux évaluer la pertinence des choix faits par les dirigeants de la Banque TD. Il souligne qu'elle exercera une pression sur les dirigeants afin que leurs décisions soient prises dans l'intérêt des employés, des actionnaires et du public, tout en respectant les lois et les règlements régissant les institutions financières canadiennes. De son côté, le conseil d'administration justifie le recours régulier à des accords de règlement en raison de l'implication de la société et de ses filiales dans divers litiges ou différends. Il souligne que ces accords visent à conclure les procédures de manière efficiente, à réduire les coûts continus liés à la défense des litiges et à éviter l'incertitude quant à leur dénouement. De plus, il fait remarquer que l'autre partie à l'accord de règlement peut être motivée par des objectifs similaires. Il est souvent convenu que les termes du règlement et les détails de l'accord restent confidentiels, une pratique que la proposition actuelle remettrait en question. Il souligne également que les règlements de procédures potentiellement importants pour la société sont déjà résumés dans les notes afférentes aux états financiers et il estime que toute divulgation supplémentaire ne serait pas nécessairement bénéfique pour les actionnaires. Au contraire, cela pourrait compromettre la capacité de la société à conclure des accords de règlement, ce qui pourrait accroître les risques et les coûts associés à la défense des procédures. Au Canada et aux États-Unis, des réglementations obligent les entreprises à divulguer dans leurs rapports annuels des détails sur certaines procédures judiciaires. Selon les lignes directrices en matière de communication de l'information (INSTRUCTION GÉNÉRALE 51-201 : LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION (lautorite.qc.ca)), la réglementation canadienne exige que les entreprises communiquent des informations sur le « déclenchement ou [les] événements nouveaux concernant des litiges importants ou des questions de réglementation », considérant ces éléments comme des exemples de données potentiellement importantes. Ainsi, l'entreprise est déjà tenue de déclarer les litiges importants, y compris ceux susceptibles d'être résolus à l'amiable. Bien que la transparence puisse être avantageuse pour les actionnaires, dans certains cas, elle pourrait entraver la conclusion d'accords à l'amiable comportant une clause de confidentialité, même si les deux parties sont d'accord sur celle-ci. De plus, cela entraînerait une augmentation des litiges et des risques associés, ce qui ne serait pas bénéfique pour l'entreprise ou ses actionnaires. Ajoutons que dans le cas d'actions collectives, il incombe aux tribunaux et autres autorités judiciaires d'approuver les accords à l'amiable afin de vérifier si les intérêts du groupe de plaignants sont préservés. Après analyse, nous estimons que la divulgation de tous les accords à l'amiable limiterait de manière importante la capacité de l'entreprise à en conclure, alors même qu'ils pourraient être avantageux pour les parties concernées, étant souvent moins coûteux qu'un procès dont l'issue est incertaine. Par conséquent, nous recommandons de ne pas appuyer cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

Proposition d'actionnaire demandant la création d'un comité de 5 personnes pour entériner tout accord à l'amiable. Il devra comprendre un employé actif non-cadre, un employé retraité, deux représentants des actionnaires et un représentant des clients ou du public.

CA

POLITIQUE

✗

✗

Proposeur : Jacques Paquet

La Loi sur les banques du Canada de 1991 impose aux administrateurs et aux dirigeants de superviser les activités de la banque, notamment en désignant un comité du conseil d'administration chargé de contrôler les procédures spécifiées, tout en exigeant qu'ils agissent avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt de la banque, en faisant preuve du soin, de la diligence et de la compétence appropriés. Le proposeur soutient que la création d'un comité dédié à l'approbation des règlements à l'amiable assurerait la conformité de ces accords avec les objectifs et le code de déontologie de la Banque TD. De plus, il affirme que cela exercerait une pression sur

les décideurs pour garantir que les décisions soient prises dans l'intérêt des employés, des actionnaires et du public. Le conseil d'administration estime qu'en l'absence d'une modification de la Loi sur les banques, il est peu probable que la mise en œuvre de cette proposition par le conseil soit conforme à son obligation fiduciaire et à son devoir de diligence. De plus, il considère que cette proposition est indûment prescriptive, car elle cherche à restreindre son autorité en vertu de la Loi sur les banques pour superviser la gestion de l'entreprise. Il souligne que « administrateurs et les dirigeants de la banque sont assujettis à l'obligation en vertu de la Loi sur les banques et de la common law d'agir honnêtement et de bonne foi au mieux des intérêts véritables de la banque » et qu'un comité dédié ne changerait pas de manière importante la façon dont ces préoccupations sont traitées. Après examen de la proposition, nous estimons qu'il incombe aux tribunaux et autres autorités judiciaires d'approuver les accords à l'amiable visant à régler des actions collectives afin de vérifier si les intérêts du groupe de plaignants sont préservés. Rappelons qu'au Canada, tout règlement d'une action collective doit être soumis à l'approbation d'un juge, qui doit évaluer s'il est juste et raisonnable et s'il sert véritablement les intérêts des demandeurs. Bien que cela ne s'applique pas à tous les accords à l'amiable, cela englobe au moins une partie d'entre eux. En outre, il convient de noter que, sans formation juridique, les membres du comité ne seraient pas en mesure d'assurer que l'accord est conforme aux lois et réglementations. Enfin, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs ni prouvé que son adoption bénéficierait réellement aux actionnaires. Par conséquent, nous recommandons de ne pas soutenir cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 14

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise octroie à tous ses employés le même montant en crédits d'avantages sociaux.

CA

POLITIQUE

✗

✗

Proposeur : Josée Des Croisselles

Le proposeur indique qu'en ce moment, le programme d'avantages sociaux de la Banque TD prévoit qu'un employé seul et un employé avec une personne à charge reçoivent un montant moindre en crédits d'avantages sociaux que ceux ayant au moins deux personnes à charge. Il en conclut que la Banque TD fait de la discrimination salariale en fonction de la situation de la famille, qui fait partie des motifs de distinction protégés par la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il estime donc que l'entreprise doit corriger cette situation, car sinon, elle s'expose à une action collective. Notons que le proposeur n'a pas présenté de cas de jurisprudence qui étayerait son argumentation. Le conseil d'administration rétorque que la proposition repose sur une prémisse erronée, à savoir que le programme d'avantages sociaux de la Banque TD ne respecte pas les lois applicables, dont la Loi canadienne sur les droits de la personne et son règlement d'application, qui, précise-t-il, « permettent certaines différences dans la prestation d'avantages sociaux aux employés ». Il ajoute que son programme est conforme à la « culture de bienveillance de TD », soit à sa « philosophie de soutien à tous les collègues et leurs familles », « en ce sens qu'il reconnaît que les collègues qui ont une famille ont des frais médicaux relativement plus élevés ». Pour cette raison, l'entreprise accorde un plus grand nombre de crédits d'avantages sociaux aux employés qui ont au moins deux personnes à charge. Le conseil affirme que « si ces avantages étaient supprimés, comme le demande la proposition, ces employés auraient moins de flexibilité en ce qui concerne l'attribution des crédits d'avantages sociaux par rapport aux employés qui n'ont aucune personne à charge ou une seule personne à charge ». Il estime enfin que la proposition est « indûment prescriptive en ce qu'elle prétend dicter la conception du programme d'avantages sociaux de la banque ». Après analyse, nous constatons d'abord que la proposition cherche à faire valoir le jugement des actionnaires sur une question relevant de la responsabilité de la direction et des administrateurs, soit la conception du régime d'avantages sociaux pour les employés. Or, nous considérons que l'auteur de la proposition n'a pas démontré que le jugement des administrateurs est incorrect, qu'ils ont pris de mauvaises décisions et qu'il serait justifié de remplacer leur jugement par celui des actionnaires. Enfin, nous estimons que le proposeur n'a pas davantage démontré le caractère discriminatoire de la pratique consistant à offrir aux employés des montants différents en crédits d'avantages sociaux en fonction du nombre de personnes à charge, celle-ci étant motivée par la simple reconnaissance que les employés ayant au moins deux personnes à charge ont en général des coûts liés aux avantages sociaux plus élevés, comme les frais dentaires et médicaux. Par conséquent, nous considérons que la proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Fairfax Financial Holdings Ltd (FFH)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-04-11 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 303901102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	28
000151040	Triasima - Actions canadiennes	180

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert J. Gunn	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David L. Johnston	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen L. Jurjevich	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. William McFarland	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine N. McLean	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian J. Porter	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy R. Price	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brandon W. Sweitzer	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lauren C. Templeton	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin P. Watsa	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : V. Prem Watsa	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William C. Weldon	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert J. Gunn	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David L. Johnston	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen L. Jurjevich	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. William McFarland	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Dexterra Group Inc et Farmers Edge Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine N. McLean	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian J. Porter	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy R. Price	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brandon W. Sweitzer	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour

l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lauren C. Templeton	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin P. Watsa	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : V. Prem Watsa	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William C. Weldon	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Royal Bank of Canada (RY)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-04-11 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-04-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 780087102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	270
000151040	Triasima - Actions canadiennes	25000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mirko Bibic	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew A. Chisholm	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacynthe Côté	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toos N. Daruvala	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Devine	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Roberta Jamieson	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David I. McKay	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amanda Norton	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry V. Perry	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maryann Turcke	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thierry Vandal	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank Vettese	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffery W. Yabuki	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification: Pricewaterhousecoopers LLP	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport dévoilant son exposition au risque lié au désinvestissement dans le secteur pétrolier et gazier.	✗	✗

06	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les réunions virtuelles étant complémentaires et ne remplaçant pas les réunions en personne.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa Déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte aux paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
09	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de produire un rapport sur les prêts qu'elle a accordés au cours des dernières années en appui à l'économie circulaire.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise tienne un vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mirko Bibic	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de BCE Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew A. Chisholm	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacynthe Côté	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toos N. Daruvala	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Devine



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Roberta Jamieson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David I. McKay



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amanda Norton	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry V. Perry	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maryann Turcke	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans

le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thierry Vandal	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank Vettese	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffery W. Yabuki	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Sportradar Group AG et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification: Pricewaterhousecoopers LLP

✓ ✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

✓ ✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.

✗ ✓

Proposeur : The Comptroller of the City of New York

L'importance de l'enjeu du changement climatique n'est plus à démontrer. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son sixième rapport (<https://shorturl.at/cewY9>), souligne la nécessité pressante de réduire l'utilisation mondiale des combustibles fossiles pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C ou moins d'ici 2050, avec une diminution importante dès 2030 pour le maintenir en dessous de 1,5 °C. Parallèlement, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) insiste sur la nécessité de tripler la capacité des énergies renouvelables et de doubler l'amélioration de l'efficacité énergétique pour transformer le secteur énergétique (<https://shorturl.at/dqLU9>). C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Selon l'édition 2023 du rapport « Banking on Climate Chaos » du Rainforest Action Network (<https://shorturl.at/htK46>), RBC reste le principal bailleur de fonds des combustibles fossiles, ayant accordé 252,5 milliards de dollars aux entreprises du secteur depuis 2016, dont 41 milliards de dollars en 2022. Pourtant, un article de Bloomberg révèle que les banques canadiennes ont fait plus d'argent grâce à des projets d'énergie propre qu'elles n'en gagnent avec les sociétés de combustibles fossiles. Dans son rapport climatique 2023 (<https://shorturl.at/btHOZ>), RBC réitère son objectif de faciliter 500 milliards de dollars de financement durable d'ici 2025 et vise la carboneutralité d'ici 2050. Elle annonce également un nouvel objectif de tripler les prêts aux énergies renouvelables et d'augmenter les prêts aux énergies à faible teneur en carbone pour promouvoir la finance verte. Le conseil d'administration estime que l'entreprise a amélioré ses efforts et sa divulgation, en se concentrant notamment sur le secteur énergétique. Il affirme que RBC offre un niveau suffisant de transparence aux actionnaires concernant son approche et ses stratégies. En outre, il souligne l'absence de normes industrielles sur le ratio de financement de l'approvisionnement en énergie propre, considérant que la publication de cet indicateur serait prématurée et n'apporterait pas d'informations supplémentaires importantes aux parties prenantes de l'entreprise. Un rapport de BloombergNEF sur le financement de la transition (<https://shorturl.at/fguR6>) souligne que le rythme auquel s'intensifiera l'approvisionnement en énergie à faible teneur en carbone déterminera le rythme auquel les combustibles fossiles seront progressivement délaissés. Les ratios de financement des énergies propres par rapport aux combustibles fossiles sont considérés comme des indicateurs cruciaux pour évaluer les progrès de la transition énergétique. De plus, le proposeur mentionne l'existence d'un ratio proposé par l'AIE, qui est reconnu par les principales alliances bancaires pour le climat, auxquelles la société participe. Ces alliances ont souligné que des indicateurs comparables pour les exigences en matière de rapports pourraient inclure un ratio de financement de la transition. Après analyse, il est évident qu'une transition énergétique rapide et équitable nécessite une transformation radicale des pratiques bancaires. Les ratios à l'échelle de l'économie, comme le souligne l'AIE, sont essentiels pour guider les investisseurs dans l'alignement de leurs portefeuilles sur les objectifs de zéro émission nette. La divulgation de ces ratios renforcerait la crédibilité des engagements de RBC en matière d'énergies propres, atténuerait les risques auxquels l'entreprise est exposée et permettrait aux actionnaires d'évaluer plus précisément les progrès réalisés dans ce domaine. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport dévoilant son exposition au risque lié au désinvestissement dans le secteur pétrolier et gazier.

CA

POLITIQUE

✗

✗

Proposeur : InvestNow Inc.

Les enjeux liés au développement durable, comme celui du changement climatique, sont importants pour les entreprises. La société a d'ailleurs pour objectif de soutenir les intérêts de ses clients tout en maintenant ses ambitions climatiques. Or, le proposeur l'accuse de faire partie d'un projet visant à asphyxier un secteur d'une importance vitale par ses projets de désinvestissement. Il considère que le secteur bancaire joue un rôle crucial dans l'économie et la prospérité du Canada et qu'il doit apporter son soutien au secteur pétrolier et gazier, lequel est un pilier essentiel pour préserver ces enjeux. Il soutient que l'utilisation des combustibles fossiles se poursuivra, même au-delà de 2050, malgré les efforts actuels envers la carboneutralité. Il exprime notamment des inquiétudes quant à la capacité future du secteur canadien des combustibles fossiles à répondre aux besoins énergétiques et économiques de la population et des consommateurs, et ajoute que ces besoins risquent d'être comblés par des « régimes autoritaires dans des pays peu réglementés, non démocratiques, moins responsables et moins respectueux de l'environnement ». Il reprend ainsi un discours climatosceptique qui s'attaque aux objectifs environnementaux de l'entreprise, plutôt que de l'encourager à accroître

ses efforts à ce sujet. Par conséquent, nous ne pensons pas qu'il soit justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci soit dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.

CA

✗

POLITIQUE

✓

Proposeur : [Vancity Investment Management Ltd.](#)

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne croyons en aucun cas que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le proposeur rappelle qu'en 2023, de nombreuses manifestations de mécontentement des salariés ont eu lieu dans divers secteurs d'activité, mettant en lumière l'écart entre les bénéficiaires des entreprises et la hausse des rémunérations des dirigeants, d'une part, et les salaires des travailleurs, d'autre part, tout cela dans un contexte de stagnation des salaires et d'augmentation de l'inflation, touchant particulièrement les biens de première nécessité. Il ajoute que plusieurs études montrent que la satisfaction des employés dépend fortement de l'équité perçue en matière de rémunération. Par exemple, un rapport publié le 2 janvier 2024 par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), un groupe de réflexion basé à Ottawa se concentrant sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé que les 100 chefs de la direction les mieux rémunérés au Canada gagnent désormais 246 fois le salaire du travailleur typique, dépassant ainsi le record de l'année précédente, qui était de 243 fois le salaire moyen d'un travailleur. Selon le rapport, l'inflation est considérée comme l'un des principaux facteurs contribuant à l'élargissement de l'écart de rémunération entre les travailleurs et les dirigeants. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à des risques financiers considérables, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. RBC estime que son approche en matière de rémunération et d'avantages sociaux est concurrentielle sur les marchés où elle exerce ses activités et où elle est en concurrence pour attirer les talents. Elle affirme que son comité des ressources humaines compare minutieusement ses pratiques salariales aux meilleures pratiques du marché sur une base régulière. Elle ajoute que ses décisions sont fondées sur des structures salariales compétitives et qu'elle maintient sa philosophie de rémunération à la performance pour l'ensemble de son personnel en investissant dans les données et la recherche. Par ailleurs, le conseil avance qu'une comparaison des ratios entre la rémunération du chef de la direction et celle des employés ne serait valable qu'avec une méthodologie unique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Notons que cette proposition a également été déposée en 2023 et a obtenu le soutien de 13 % des actionnaires, ce qui témoigne de leur intérêt pour cette information. Enfin, il convient de noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI), déjà utilisée par RBC, propose une méthode de calcul reconnue. Soulignons que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet en outre de faire une comparaison rapide avec les pairs. Enfin, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les réunions virtuelles étant complémentaires et ne

CA

✗

POLITIQUE

✓

remplaçant pas les réunions en personne.

Proposeur : MÉDAC

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et alors que des mesures étaient mises en œuvre par les autorités gouvernementales pour limiter les rassemblements et les déplacements, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur, par sa proposition, fait part d'une inquiétude quant à cette tendance. Le proposeur, le MÉDAC, affirme que « les réunions virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les réunions en personne ». En effet, cette pratique présente des atouts non négligeables. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et aux conseils d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Il cite le point de vue de l'OCDE, selon lequel « il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas la possibilité pour les actionnaires de s'engager et de poser des questions aux conseils d'administration et à la direction, en comparaison avec les réunions physiques ». Le conseil d'administration réaffirme les bénéfices liés aux assemblées à distance, ajoutant notamment que celles-ci permettent une plus grande capacité de participation pour les actionnaires du monde entier. Il déclare que ces procédures augmentent la valeur pour les actionnaires. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne, comme cela fut le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. En outre, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars américains, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa Déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte aux paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

CA

POLITIQUE

✗

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur exprime une préoccupation concernant le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Le proposeur, le MÉDAC, demande qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration considère que la banque se conforme à toutes les exigences en matière d'information sur les rémunérations lorsque celles-ci sont requises dans des pays particuliers. Il indique que les pratiques de l'entreprise sont alignées sur les normes réglementaires et de déclaration d'informations prescrites par chaque territoire où elle exerce ses activités. Il estime que la publication de ce rapport ne serait pas bénéfique pour élaborer des calculs significatifs et détaillés du ratio de rémunération, étant donné que le rapport pays par pays de l'entreprise ne contient aucune donnée pertinente sur la rémunération. Il ajoute qu'inclure volontairement la déclaration pays par pays dans les pratiques de publication de l'entreprise pourrait entraîner la divulgation d'informations sensibles sur ses activités, ce qui pourrait la désavantager sur le plan concurrentiel. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, notons que l'entreprise communique de l'information sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux directives de l'OCDE en matière de déclaration pays par pays. De plus, elle fournit des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas spécifiquement le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Soulignons qu'une proposition d'actionnaire concernant cette question et portant directement sur la divulgation de ce ratio a également été déposée à cette assemblée. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de produire un rapport sur les prêts qu'elle a accordés au cours des dernières années en appui à l'économie circulaire.

CA

POLITIQUE

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

L'Office québécois de la langue française définit l'économie circulaire comme un « système de production, d'échange et de consommation qui repose sur des stratégies de bouclage des flux permettant d'optimiser l'utilisation des ressources à chacune des étapes du cycle de vie des produits, dans le but de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer le bien-être des collectivités ». Il ajoute que « l'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire où, typiquement, les ressources sont extraites pour fabriquer des produits qui seront livrés, consommés, puis jetés ». Ce modèle implique notamment le partage, la location, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et le recyclage de matériaux et de produits existants aussi longtemps que possible. Sa mise en œuvre devrait entraîner une réduction des déchets et des impacts environnementaux découlant de l'extraction et de l'utilisation de matières premières. Elle pourrait aussi contribuer à la lutte contre le changement climatique. Selon la fondation Ellen MacArthur, si l'économie circulaire était adoptée dans 5 industries-clés (acier, aluminium, ciment, plastique et alimentation), les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) pourraient diminuer de 9,3 milliards de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone en 2050, ce qui équivaut aux émissions mondiales liées au transport. Un rapport du comité d'experts du Conseil des académies canadiennes (CAC) publié en 2021 a aussi montré qu'au Canada, « seulement 6 % des matières entrant dans l'économie proviennent de produits recyclés, alors que près des trois quarts de ce que nous utilisons sont jetés ». Par conséquent, le CAC estime que « le pays gâche d'excellentes occasions d'exploiter ces déchets ». Il ajoute que si le Canada passait à l'économie circulaire, « la valeur qu'il tirerait des déchets pourrait lui permettre de rester économiquement concurrentiel, tout en respectant ses engagements de réduction des émissions de [... GES] et en atteignant ses objectifs de développement durable ». Il existe déjà plusieurs initiatives canadiennes, y compris des

gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, pour favoriser l'émergence et la croissance de cette économie. On constate que ces initiatives ne font que prendre de l'importance et sont à encourager. Parce qu'elles financent les principaux projets créateurs de valeur, les institutions financières ont aussi un rôle important à jouer pour soutenir les activités d'économie circulaire. Par exemple, Desjardins s'est engagé à hauteur de 2 millions de dollars canadiens sur 5 ans dans un partenariat avec l'École de technologie supérieure pour la mise sur pied d'un ensemble de projets pilotes visant à accélérer la transition vers l'économie circulaire. De nombreuses banques ont également adhéré à des initiatives nationales et internationales traitant de l'économie circulaire, dont les Principes pour une banque responsable dans le cadre de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'initiative Circular Economy Leadership Canada (CELC). Notons que Desjardins, la Banque CIBC, la Banque Nationale, la Banque Scotia et la Banque TD figurent parmi les partenaires de la CELC. Alors que plusieurs grandes banques canadiennes ont été épinglées sur la place publique en raison des prêts généreux qu'elles ont accordés au secteur des combustibles fossiles, et ce, en dépit de l'urgence climatique et de leurs engagements à lutter contre le changement climatique, nous considérons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires et de la banque que cette dernière divulgue des informations supplémentaires sur les prêts qu'elle a consentis dans les récentes années pour soutenir et encourager des activités d'économie circulaire qui peuvent contribuer à faire progresser des objectifs environnementaux cruciaux, comme la réduction des émissions de GES et des déchets de plastique ou encore la protection de la biodiversité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise tienne un vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

CA

POLITIQUE



Proposeur : MÉDAC

Le proposeur demande un vote consultatif annuel sur les politiques et les stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte des questions climatiques par l'entreprise et sa divulgation pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les enjeux climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas pour la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme l'ont déjà mis en place certaines entreprises, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Canadian Imperial Bank of Commerce (CM)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-04-04 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-02-05
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 136069101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	725
000151040	Triasima - Actions canadiennes	26000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ammar Al-Joundi	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles J.G. Brindamour	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nanci E. Caldwell	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle L. Collins	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor G. Dodig	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin J. Kelly	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine E. Larsen	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Lou Maher	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William F. Morneau	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark W. Podlasly	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharine B. Stevenson	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Turcotte	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry L. Zubrow	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport sur son exposition au désinvestissement dans le secteur pétrolier et gazier, en évaluant les effets potentiels sur la valeur actionnariale et sur d'autres aspects économiques pertinents, dans le contexte des objectifs de zéro émission nette qu'elle envisage d'atteindre.	✗	✗
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise tienne ses assemblées annuelles en personne, avec des réunions virtuelles ajoutées en	✗	✓

	complément.		
06	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa Déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte aux paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise soumette annuellement ses politiques et stratégies climatiques à un vote consultatif.	✗	
08	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ammar Al-Joundi	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'Agnico Eagles Mines Limited et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles J.G. Brindamour	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'Intact Financial Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nanci E. Caldwell	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle L. Collins	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor G. Dodig	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon

l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin J. Kelly	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine E. Larsen	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Lou Maher	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William F. Morneau	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark W. Podlasly	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharine B. Stevenson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Turcotte	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry L. Zubrow	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport sur son exposition au désinvestissement dans le secteur pétrolier et gazier, en évaluant les effets potentiels sur la valeur actionnariale et sur d'autres aspects économiques pertinents, dans le contexte des objectifs de zéro émission nette qu'elle envisage d'atteindre.



Proposeur : InvestNow

Les enjeux liés au développement durable, comme celui du changement climatique, sont importants pour les entreprises. La société a d'ailleurs pour objectif de soutenir les intérêts de ses clients tout en maintenant ses ambitions climatiques. Or, le proposeur l'accuse de faire partie d'un projet visant à asphyxier un secteur d'une importance vitale par ses projets de désinvestissement. Il considère que le secteur bancaire joue un rôle crucial dans l'économie et la prospérité du Canada et qu'il doit apporter son soutien au secteur pétrolier et gazier, lequel est un pilier essentiel pour préserver ces enjeux. Il soutient que l'utilisation des combustibles

fossiles se poursuivra, même au-delà de 2050, malgré les efforts actuels envers la carboneutralité. Il exprime notamment des inquiétudes quant à la capacité future du secteur canadien des combustibles fossiles à répondre aux besoins énergétiques et économiques de la population et des consommateurs, et ajoute que ces besoins risquent d'être comblés par des « régimes autoritaires dans des pays peu réglementés, non démocratiques, moins responsables et moins respectueux de l'environnement ». Il reprend ainsi un discours climatosceptique qui s'attaque aux objectifs environnementaux de l'entreprise, plutôt que de l'encourager à accroître ses efforts à ce sujet. Par conséquent, nous ne pensons pas qu'il soit justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci soit dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise tienne ses assemblées annuelles en personne, avec des réunions virtuelles ajoutées en complément.

CA POLITIQUE

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et alors que des mesures étaient mises en œuvre par les autorités gouvernementales pour limiter les rassemblements et les déplacements, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur, par sa proposition, fait part d'une inquiétude quant à cette tendance. Le proposeur, le MÉDAC, affirme que « les réunions virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les réunions en personne ». En effet, cette pratique présente des atouts non négligeables. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et aux conseils d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Il cite le point de vue de l'OCDE, selon lequel « il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas la possibilité pour les actionnaires de s'engager et de poser des questions aux conseils d'administration et à la direction, en comparaison avec les réunions physiques ». Le conseil d'administration réaffirme les bénéfices liés aux assemblées à distance, ajoutant notamment que celles-ci permettent une plus grande capacité de participation pour les actionnaires du monde entier. Il déclare que ces procédures augmentent la valeur pour les actionnaires. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne, comme cela fut le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. En outre, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars américains, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa Déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte aux paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

CA

✗

POLITIQUE

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur exprime une préoccupation concernant le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Le proposeur, le MÉDAC, demande qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration considère que la banque se conforme à toutes les exigences en matière d'information sur les rémunérations lorsque celles-ci sont requises dans des pays particuliers. Il indique que les pratiques de l'entreprise sont alignées sur les normes réglementaires et de déclaration d'informations prescrites par chaque territoire où elle exerce ses activités. Il ajoute que la grande majorité des employés de l'entreprise sont au Canada. La banque concentre donc ses publications des ratios de rémunération sur cette population plus large, pour laquelle des normes de publication sont en place afin de permettre la comparaison avec les références du secteur. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, notons que l'entreprise communique de l'information sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux directives de l'OCDE en matière de déclaration pays par pays. De plus, elle fournit des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas spécifiquement le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Soulignons qu'une proposition d'actionnaire concernant cette question et portant directement sur la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise soumette annuellement ses politiques et stratégies climatiques à un vote consultatif.

CA

✗

POLITIQUE

||

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur demande un vote consultatif annuel sur les politiques et les stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte des questions climatiques par l'entreprise et sa divulgation pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les enjeux climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas pour la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme l'ont

déjà mis en place certaines entreprises, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.

CA POLITIQUE

✗

✓

Proposeur : [Vancity Investment Management](#)

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne croyons en aucun cas que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le proposeur rappelle qu'en 2023, de nombreuses manifestations de mécontentement des salariés ont eu lieu dans divers secteurs d'activité, mettant en lumière l'écart entre les bénéficiaires des entreprises et la hausse des rémunérations des dirigeants, d'une part, et les salaires des travailleurs, d'autre part, tout cela dans un contexte de stagnation des salaires et d'augmentation de l'inflation, touchant particulièrement les biens de première nécessité. Il ajoute que plusieurs études montrent que la satisfaction des employés dépend fortement de l'équité perçue en matière de rémunération. Par exemple, un rapport publié le 2 janvier 2024 par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), un groupe de réflexion basé à Ottawa se concentrant sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé que les 100 chefs de la direction les mieux rémunérés au Canada gagnent désormais 246 fois le salaire du travailleur typique, dépassant ainsi le record de l'année précédente, qui était de 243 fois le salaire moyen d'un travailleur. Selon le rapport, l'inflation est considérée comme l'un des principaux facteurs contribuant à l'élargissement de l'écart de rémunération entre les travailleurs et les dirigeants. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à des risques financiers considérables, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. La Banque CIBC avance qu'une comparaison des ratios entre la rémunération du chef de la direction et celle des employés ne serait valable qu'avec une méthodologie unique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Notons que cette proposition a également été déposée en 2023 et a obtenu le soutien de 10 % des actionnaires, ce qui témoigne de leur intérêt pour cette information. Enfin, il convient de noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI), déjà utilisée par la Banque CIBC, propose une méthode de calcul reconnue. Soulignons que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet en outre de faire une comparaison rapide avec les pairs. Enfin, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR FirstService Corporation (FSV)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-04-03 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-03-01
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 33761N109

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	85
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yousry Bissada	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Carducci	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve H. Grimshaw	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay S. Hennick	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : D. Scott Patterson	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick F. Reichheld	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joan Eloise Sproul	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Erin J. Wallace	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yousry Bissada	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de Home Capital Group Inc et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Carducci	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve H. Grimshaw	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay S. Hennick	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Colliers International Inc et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : D. Scott Patterson	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick F. Reichheld	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joan Eloise Sproul	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Erin J. Wallace	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR CGI Group Inc. (GIB)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-01-31,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2023-12-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 39945C109

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151091	Triasima - Actions canadiennes ex-fossiles	4300

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sophie Brochu	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George A. Cope	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacynthe Côté	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie Godin	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Serge Godin	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Imbeau	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gilles Labbé	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael B. Pedersen	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen S. Poloz	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary G. Powell	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alison C. Reed	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael E. Roach	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George D. Schindler	✓	✗
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathy N. Waller	✓	✓
01.15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank Witter	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
03	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration considère l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative ayant pour objectif de lier une partie de la rémunération de l'ensemble des employés à la performance de l'organisation au regard de ses principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	✗	✓

04

Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les réunions virtuelles étant complémentaires et ne remplaçant pas les réunions en personne.

✗

✓

ANALYSE

ITEM 01.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sophie Brochu

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George A. Cope

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacynthe Côté



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de la Banque Royale du Canada et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie Godin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Serge Godin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il possède plus de 50 % des actions avec droit de vote et exerce un contrôle effectif. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Imbeau	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gilles Labbé	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael B. Pedersen	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits

d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen S. Poloz	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary G. Powell	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Elle est chef de la direction de l'entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est chef de la direction de Sunrun Inc et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alison C. Reed



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael E. Roach



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George D. Schindler



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathy N. Waller	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank Witter	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration considère l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative ayant pour objectif de lier une partie de la rémunération de l'ensemble des employés à la performance de l'organisation au regard de ses principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

De plus en plus d'entreprises mettent en place des plans de rémunération liés aux performances ESG. Selon une étude du cabinet d'avocats Fasken publiée en 2023, 68 % des sociétés de l'indice TSX 60 et 80 % des entreprises de la Liste des priorités d'Engagement climatique Canada (cette liste comprend 40 sociétés inscrites à la TSX qui sont considérées comme de grands émetteurs de carbone ou qui pourraient jouer un rôle important dans la transition énergétique au Canada) établissent un lien entre des indicateurs de performance ESG et la rémunération des dirigeants. Or, ce lien se traduit par une plus grande attention portée aux performances ESG, ce qui peut avoir un effet positif sur le plan financier. En effet, selon un rapport de Deloitte publié en 2022, « entre 2013 et 2020, les entreprises ayant des performances ESG élevées et constantes ont eu tendance à obtenir un rendement total pour les actionnaires 2,6 fois plus élevé que les entreprises moyennement performantes sur le plan ESG ». Des sociétés, dont MasterCard et Papa John's, vont plus loin en liant leurs efforts en matière d'ESG à la rémunération des employés. Ainsi, MasterCard tient compte de la réalisation de ses objectifs ESG dans trois domaines (empreinte carbone, inclusion financière et écarts salariaux entre les sexes) dans le calcul des primes pour ses employés, estimant que tout le personnel partage la responsabilité de ses engagements ESG. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Comme MasterCard, le proposeur croit « que l'atteinte de nombreux objectifs ESG n'est pas uniquement du ressort de la haute direction, mais de l'ensemble des employés qui, dans leur travail quotidien, peuvent contribuer d'une manière significative à l'atteinte des objectifs prioritaires de l'organisation, à les dépasser et à suggérer des voies innovatrices pour les atteindre plus rapidement ». D'ailleurs, un rapport du Conference Board publié en 2022 indique que la prise en compte d'enjeux ESG dans la rémunération des employés reflète le fait que la réalisation des objectifs ESG requiert un effort collectif. Après examen, nous constatons que CGI fournit des informations sur sa stratégie ESG, qu'elle a fixé divers objectifs ESG et qu'elle divulgue ses progrès vers leur réalisation. Le conseil d'administration affirme aussi que les employés participent déjà grandement aux pratiques ESG de l'entreprise, que celle-ci dispose d'une structure de rémunération appropriée et concurrentielle et qu'il serait inapproprié pour CGI, ses consultants et ses professionnels de lier la rémunération incitative aux objectifs ESG. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique. Celle-ci demande seulement au conseil d'examiner la possibilité d'établir un lien entre une partie de la rémunération des employés et les principaux objectifs ESG fixés par l'entreprise, sans exiger une approche « mur à mur » ou imposer de conditions. Soulignons d'ailleurs que le proposeur a retiré une proposition similaire soumise à Metro après que la société a expliqué qu'elle ne pouvait pas lier une partie de la rémunération de tous ses employés à l'atteinte d'objectifs ESG, mais qu'elle le faisait pour ceux qui peuvent avoir un effet sur l'atteinte des objectifs prévus à son plan de responsabilité d'entreprise, comme les cadres des magasins et centres de distribution, qui ont des objectifs en matière de santé et sécurité. Compte tenu du caractère peu contraignant de la proposition, ainsi que des impacts négatifs considérables qu'une mauvaise performance ESG peut avoir sur la performance financière, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que le conseil étudie si le fait d'aligner une partie de la rémunération des employés autres que les membres de la direction sur la performance de l'entreprise par rapport à des objectifs ESG qu'elle a fixés et qu'elle considère comme prioritaires peut favoriser leur réalisation, voire l'accélérer. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les réunions virtuelles étant complémentaires et ne remplaçant pas les réunions en personne.



Proposeur : MÉDAC

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et alors que des mesures étaient mises en œuvre par les autorités gouvernementales pour limiter les rassemblements et les déplacements, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur, par sa proposition, fait part d'une inquiétude quant à cette tendance. Le proposeur, le MÉDAC, affirme que « les réunions virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les réunions en personne ». En effet, cette pratique présente des atouts non négligeables. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et aux conseils d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Il cite le point de vue de l'OCDE, selon lequel « il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas la possibilité pour les actionnaires de s'engager et de poser des questions aux conseils d'administration et à la direction, en comparaison avec les réunions physiques ». Le conseil d'administration réaffirme les bénéfices liés aux assemblées à distance, ajoutant notamment que celles-ci permettent une plus grande capacité de participation pour les actionnaires du monde entier. Il déclare que ces procédures augmentent la valeur pour les actionnaires. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personnes par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne, comme cela fut le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. En outre, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars américains, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

